

# Championnat Vétérán par équipes

## Saison 2024 / 2025 Phase 1

19 équipes sont engagées dans ce championnat vétérán, ce qui nous oblige, compte tenu du nombre de journées disponibles, à faire 3 poules par secteur géographique dans la mesure du possible

Comme les années précédentes le championnat se déroulera en 2 phases.

En 1<sup>ère</sup> phase, il est établi des poules en tenant compte des zones géographiques et en respectant au mieux les observations des clubs (ex : ensemble – opposition).

En 2<sup>ème</sup> phase, les poules seront établies selon le classement de chaque équipe à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Le vainqueur de la poule « élite » sera champion du Morbihan par équipes vétérans.

### INFOS CLUBS :

- *Ploemeur 56 TT reçoit le mercredi uniquement.*
- *Pontivy- Saint THURIAU-Malguénac TT reçoit rue des lavandières à SAINT THURIAU.*
- *Le FLK LORIENT reçoit le mercredi uniquement salle de*  
*KERSABIEC .*
- *MUZILLAC TT reçoit le mercredi uniquement salle Clos des moines rue*  
*Docteur Calmette MUZILLAC*
- *CTT VANNES MENIMUR reçoit le mercredi uniquement salle Richemont rue*  
*de la salle d'asile VANNES*
- *PSG TT reçoit le mercredi uniquement*

### Poule 1 Lorient

1	GOLFE TT 1
2	FL LANESTER 1
3	PLOEMEUR 56 TT 1
4	FLK LORIENT 1
5	FOLCLO 1
6	PONT SCORF GESTELTT 1
7	FLEP PORT LOUIS 1

### Poule 2 Lorient/Vannes

1	GOLFE TT 2
2	PONTIVY TT 1
3	FLEP PORT LOUIS 2
4	FLK LORIENT 2
5	BRANDERION TT 1
6	CTT MENIMUR 1

### Poule 3 Vannes

1	GOLFE TT 3
2	PONTIVYST TT 2
3	CTT MENIMUR 2
4	CTT MENIMUR 3
5	MUZILLAC TT 1
6	FC ST RAOUL 1

Dates phase 1 : J1 le 08 octobre, J2 le 05 novembre, J3 le 19 novembre, J4 le 03 décembre, J5 le 07 janvier, J6 le 21 janvier, J7 le 04 février.

**Important** : les rencontres de la 1<sup>ère</sup> phase devront être terminées pour le **08 février 2025 dernier délai** : il n'y aura pas de report accepté après cette date.

Les clubs auront la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en 2<sup>ème</sup> phase.

**Date et heure** : le Comité préconise le mardi soir 20h30. Les clubs ont la possibilité d'avancer librement l'horaire des rencontres sous réserves d'accord préalable de l'équipe adverse. Toutefois, plusieurs clubs ayant la disponibilité exclusive de leur salle un autre jour de la semaine tel qu'indiqué plus haut, l'association visiteuse se devra se conformer à ce jour. **Pour toutes modifications de date soit pour avancer ou reculer la rencontre d'une semaine, il est demandé l'accord préalable de l'association adverse et du responsable de la Commission Vétérans** (Titre II- Art 116 des règlements sportifs).

Pour toute demande d'information s'adresser à Patrick EVENO  
Responsable Commission Vétérans

Mail : [veteran.cd56tt@homail.com](mailto:veteran.cd56tt@homail.com)

Portable : 06 85 21 59 79